

REGLEMENT PARTICULIER

44^e Rallye National de la Côte Fleurie

21 et 22 février 2014



L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, les villes de Trouville-sur-Mer, Deauville, Saint-Benoit d'Hébertot, Saint-André d'Hebertot, Quetteville, Genneville, Ablon, Blonville-sur-Mer, Villers-sur-Mer et Bénerville-sur-Mer.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : *Dés l'obtention du visa*

Ouverture des engagements : *Dés parution du présent règlement*

Clôture des engagements : *Lundi 10 février 2014 minuit*

Parution du road-book : *Samedi 15 février au Bar La Coupole – Trouville sur Mer à partir de 9h*

Dates et heures des reconnaissances : *15, 16 et 20 février (ES 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10) de 9h à 19h
21 février (ES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10) de 9h à 17h, sauf pour
l'ES 1 autorisée uniquement de 14h à 17h*

Vérifications administratives : *Vendredi 21 février de 9h à 12h et de 14h à 17h – Hipp. de la Touques*

Vérifications techniques : *Vendredi 21 février de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 – Hipp. de la Touques*

Heure de mise en place du parc de départ : *Vendredi 21 février à partir de 14h – Place Foch à Trouville-sur-Mer*

1ère réunion des Commissaires Sportifs : *Vendredi 21 février à 14h00 – Hipp. de Deauville la Touques*

Publication des équipages admis au départ : *Vendredi 21 février à 18h45 – Hipp. de Deauville la Touques*

Publication des heures et ordres de départ : *Vendredi 21 février à 18h45 – Hipp. de Deauville la Touques*

Briefing écrit des pilotes : *Vendredi 21 février lors des vérifications administratives*

Départ de la première étape (1ère voiture) : *Vendredi 21 février à 19h*

Arrivée de la première étape (1ère voiture) : *Vendredi 21 février à 20h40*

Publication des résultats partiels de la première étape : *Vendredi 21 février, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé - tableaux d'affichage du parc fermé et PC course*

Départ de la deuxième étape (1ère voiture) : *Samedi 22 février à 8h*

Arrivée de la deuxième étape (1ère voiture) : *Samedi 22 février à 19h*

Vérification finale : *Garage PEUGEOT – Route de Paris à Deauville (taux horaire de 60€ TTC)*

Publication des résultats du rallye : *30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé*

Remise des prix : *Dimanche 23 février à 10h30 au cinéma du Casino de Deauville*

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO PAYS NORMAND** organise le **44^e Rallye National de la Côte Fleurie** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 20 en date du **09 janvier 2014**

Comité d'organisation

Président : *GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072*

Membres : *FOURNIER Jean-Philippe, MARTIN Philippe, BEUVE Christian, FAYARD Martine, HAUVEL Gildas, GUESNET Jérémy, MESNIL René, DULONG Stéphane, VOISIN Raphael*

Secrétariat du Rallye : *Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES*

Permanence du Rallye : *PC course - Hippodrome de Deauville La Touques, les 21 et 22 février*

Organisateur technique

Président : *GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072 - Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES*

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : *MAWDSLEY Françoise – Licence n°1653*

Membres : *LEFORESTIER Edith – Licence n°1758
GAILLARD Dominique – Licence n°53250*

Direction de course PCDirecteur : *LORRE Joseph – Licence n°10395*Adjoint administratif PC : *JARDIN François – Licence n°20414*Adjoint administratif ES : *LEBEL Chantal – Licence n°4921*Adjoint administratif ES : *MONNIER Sylvain – Licence n°9636*Adjoint administratif ES : *MONNIER Sylvie – Licence n°9968*Adjoint administratif ES : *PERRIER Jean-Christophe – Licence n°4884***Directeurs de course délégués aux ES et Parcs***LE GALL Jacques – Licence n°9885**GROUD Francis – Licence n°8035**VARANGLE Lucien – Licence n°36384**DENIS Didier – Licence n°162362**OVIEVE Alain – Licence n°196080**FREVILLE Serge – Licence n°27121***Chargés des relations avec les concurrents (CS) :** *MAWDSLEY Myriam – Licence n°11115*
*BERTRAND Gérard – Licence n°5705***Commissaires Techniques :**Responsable : *AUBLE Jean-Louis – Licence n°4592*Adjoint : *BOUQUET Jean-Guy – Licence n°3387*Membres : *LEBEL Francis – Licence n°6019**LALLOUETTE Jean-Marie – Licence n°4893**DECOUFLE Laurent – Licence n°33271**QUERU William – Licence n°14922***Médecin chef :** *Dr MANSOUR Vladimir (DOC 9 assistance médicale) – Licence n°178211***Voiture tricolore :** *MARIE Franck – Licence n°5847***Voiture damier :** *MAWDSLEY Joachim – Licence n°15063***Voiture autorités :** *LEFORESTIER Jean-Claude – Licence n°1756**GUEGAN Jean-Michel – Licence n°8072***Juges de Faits :** *THERIER Jean-Luc – Licence n°53140**BELY Jean – Licence n°145422***Classements et résultats :** *VOISIN Raphael – Licence n°211834***1.2P. ELIGIBILITE**Le 44^e Rallye National de la Côte Fleurie TROUVILLE-DEAUVILLE compte pour**Coupe de France des Rallyes COEF. 3****Trophée des Pilotes et Copilotes 2014 de l'A.C.O****Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2014****Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2014****Trophée des Organisateurs / Écuries de l'A.C.O 2014****Trophée des Commissaires A.C.O 2014****1.3P. VERIFICATIONS**Les vérifications administratives auront lieu le : *Vendredi 21 février de 9h à 12h et de 14h à 17h – Hippodrome de la Touques (Deauville).***ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet www.ecurie-cote-fleurie.fr**Les vérifications techniques auront lieu le : *Vendredi 21 février de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 – Hipp. de Deauville la Touques*Mise en parc de départ : *Vendredi 22 février à partir de 14h – Place du Casino de Trouville Sur Mer*Les vérifications finales seront effectuées : *Garage PEUGEOT*Adresse : *Route de Paris – 14800 DEAUVILLE*Taux horaire de la main d'œuvre : *60€ TTC***ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**3.1.1. CONCURRENTE ADMIS**

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 44^e Rallye National de la Côte Fleurie Trouville-Deauville doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 10 février 2014 minuit** à

M. DULONG STEPHANE
12 Rue Tadoussac
14600 HONFLEUR
Tél. : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h)
E-mail : stephane@ecurie-cote-fleurie.fr

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copies des licences pilote et copilote**
- **Copies des permis de conduire pilote et copilote (sauf junior)**
- **Copies des cartes nationales d'identités pilote et copilote**
- **Copie de la première page du passeport technique**
- **Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas un membre de l'équipage**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du **lundi 17 février 2014**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : **495 € jusqu'au 30 janvier 2014**
- avec la publicité obligatoire des organisateurs : **550 € du 31 janvier 2014 jusqu'au 10 février 2014**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1 100 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et remplie conformément à la réglementation en vigueur du 8 juin 2012, et si les documents demandés ne sont pas fournis.

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera strictement interdite en dehors du parc autorisé.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 44^e Rallye National de la Côte Fleurie représente un parcours d'environ **310 kms**.

Il est divisé en **2 étapes et 5 sections dont 1 prologue le vendredi 21 février**.

Il comporte **10 épreuves spéciales d'une longueur totale d'environ 120 kms**.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1= 4,7 kms**

ES 2-5 = 14,5 kms

ES 3-6-9 = 11,5 kms

ES 4-8 = 16 kms

ES 7-10 = 10 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les : **15, 16 et 20 février (ES 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10) de 9h à 19h**
21 février (ES 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10) de 9h à 17h, sauf pour
l'ES 1 autorisée uniquement de 14h à 17h

Le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES. Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.

L'accès à l'hippodrome est **strictement** interdit avant le jeudi 20 février 14h00.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner après réunion du collège.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Départ ES 1 (Ordre décroissant des numéros à la demande de la préfecture du Calvados)
Voir timing sur www.ecurie-cote-fleurie.fr

Lors de l'ES1, tout concurrent n'effectuant pas les 4 tours se verra crédité du plus mauvais temps de son groupe plus dix secondes.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

GENERAL	GROUPE *	CLASSES *
1 ^{er} - 1000€	1 ^{er} - 300€	1 ^{er} - 470€
2 ^e - 800€	2 ^e - (200€ de 6 à 10 partants)	2 ^e - 330€ (de 6 à 10 partants)
3 ^e - 500€	3 ^e - (100€ plus de 10 partants)	3 ^e - 220€ (de 11 à 15 partants)
4 ^e - 200€		4 ^e - 100€ (plus de 15 partants)
5 ^e - 100€		

*Les PRIX seront réduit en dessous des 100 partants (sauf classement général)

100 partants = 100% des PRIX

88 partants = 88% des PRIX

64 partants = 64% des PRIX etc,,,,,

Dans les groupes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch)

Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch)

Coupe des dames 1^{ere} - 300 € (si + 3 Partants)

De nombreuses coupes et lots seront également distribués.

Trois commissaires tirés au sort par épreuve seront dotés d'une coupe

Toutes absences non excusées entraînera la perte de ses prix.

La remise des prix se déroulera le : *Dimanche 23 février 2014 à 10h30 au cinéma du Casino de Deauville suivie d'un pot de l'amitié au salon des Ambassadeurs. Tenue correcte exigée.*

www.ecurie-cote-fleurie.fr